

## AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

### Identification de l'organisme qui passe le marché

**Maître de l'ouvrage** : SEM Ville Renouvelée 75, Rue de Tournai - CS 40117 - 59332 TOURCOING Cedex

**Procédure de passation** : Procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation en application de l'article 27 du décret n° n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret du n°2016-360 du 25 mars 2016

**Objet de la consultation** : Travaux de mise en sécurité, de petites interventions d'urgence, sur les biens immobiliers et fonciers appartenant à la SEM Ville Renouvelée - Accord-cadre (articles 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016) à bons de commande pour un montant maximum de 1 000 000 € HT

**Variantes** : Les variantes ne sont pas autorisées.

**Modalités d'attribution de l'accord cadre** : Offre économiquement la plus avantageuse énoncée en fonction des critères pondérés suivants :

- Prix : 60 %
- Note méthodologique : 40 %

**Lieu d'exécution des prestations** : communes de Roncq, Roubaix, Tourcoing, Watrelos.

**Date prévisionnelle de démarrage des prestations** : Février 2018

**Durée d'exécution de l'accord cadre** : 48 mois

**Date limite de réception des offres** : 15 janvier 2018 à 17 heures

### Lieu de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Les candidats ont la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du DCE ainsi que l'avis d'appel à concurrence via le site internet : <https://semvr.achatpublic.com>. Le DCE n'est pas disponible sur support papier.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats ainsi que les modalités de dépôt des offres** : Cf règlement de consultation

**Délai de validité des offres** : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres finales

**Les renseignements complémentaires, d'ordre administratif ou technique peuvent être obtenus auprès de la SEM Ville Renouvelée, M Lepers Yves ou M Maïz Karim ☎ 03.20.11.88.11**

**Date d'envoi de la publication** : 29 novembre 2017